



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/450888 ■

www.aglouvain.be

NOTE SUR LA FORMATION EN ALTERNANCE

A. Éléments explicatifs

1. Contexte

Notre société se situe à un carrefour de défis à relever : un accroissement des inégalités, un chômage grandissant, une démocratie enrayée, en passant par la nécessité de réduire notre empreinte écologique. Un de ces défis a été particulièrement lié aux réformes du monde universitaire de ces dernières décennies : le dynamisme économique. La plupart des pays de l'OCDE se sont engagés à faire contribuer l'enseignement et la recherche à un développement accru de leur économie. Nos autorités politiques et académiques ont donc entamé une série de réformes afin de rapprocher le monde universitaire du monde économique. Pour paraphraser Decroly et alii, on peut dire que s'est développée « l'idée que la recherche et l'enseignement seraient au service de l'économie et non l'inverse ».

Ce rappel de la note AGL pour une université critique et citoyenne (22/04/12) pose le cadre global au sein duquel nos institutions évoluent. L'alternance n'est pas une idée neuve (cela fait plusieurs décennies qu'elle est proposée par certains acteurs). Si elle apparaît au niveau politique aujourd'hui alors qu'elle était occultée auparavant, c'est dans le cadre d'une nouvelle conception de l'enseignement où la dimension économique est primordiale. L'alternance est discutée tant au niveau européen avec la proposition franco-allemande pour l'emploi du Sommet Européen, qui la propose comme l'une des 3 mesures phares pour réduire le problème du chômage tant en Europe¹ ; qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, balisée dans la partie Emploi du Plan Marshall 2.Vert² et avec le projet du Cabinet Marcourt sur la formation en alternance dans l'enseignement supérieur. Sur demande du Ministre Marcourt, l'alternance est actuellement en projet pilote dans plusieurs Hautes Ecoles et touche 49 étudiants. Le Ministre, partisan du dispositif, souhaiterait également le tester dans les universités. Une étude de faisabilité et d'opportunité est en cours de réalisation dans les trois universités complètes, à la demande du CIUF.

¹Communiqué de Presse de l'Elysée : « La France et l'Allemagne ensemble pour renforcer l'Europe de la stabilité et de la croissance », 30/05/2013 (<http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/contribution-franco-allemande/>)

²Axe I, point 3 : Répondre aux besoins du marché, en renforçant l'offre de formation et en facilitant l'insertion des demandeurs d'emploi.

2. Définition

L'alternance à l'université est un processus de formation qui articule un apprentissage dans le monde professionnel et une formation à l'université. Le but est d'acquérir des connaissances et compétences par l'expérience, et d'expérimenter les acquis théoriques.

➤ Eléments constitutifs :

- Partage du temps de formation entre une activité dans le monde professionnel et une formation en milieu universitaire.
- Encadrement de l'étudiant alternant dans l'entreprise³ (semblable aux stages)
- Volonté d'exploitation pédagogique des expériences vécues dans les deux milieux, tant de leurs spécificités que de leurs contradictions. Chacun des deux pôles présente un potentiel formatif, qu'il convient d'articuler et de lier pour en bénéficier au mieux.

➤ Modalités :

- Rémunération : La possibilité d'une rémunération de l'activité en entreprise existe. Vu son statut particulier, l'étudiant n'est en général pas rémunéré au même titre/à même hauteur qu'un travailleur/employé traditionnel.
- Fréquence de l'alternance : L'alternance s'organise en périodes régulières et sur un temps court (par ex. 2 jours par semaine en entreprise et 3 en cours) ou moins fréquentes et sur un temps long (par ex. 5 mois de cours et 5 mois en entreprise)
- Lieu de formation professionnelle : L'alternance peut être mise en place tant dans une entreprise privée (société commerciale, A.S.B.L., coopérative,...) que dans le secteur public.
- Sélection du lieu de formation professionnelle : Soit recherche personnelle de l'étudiant, soit sur base d'une liste de partenaires tenue par l'université. Ou alors système mixte.

3. Remarques

- Il existe un décalage entre la définition générale de l'alternance et ce qui est proposé par le Cabinet Marcourt. On ne connaît pas encore les formules privilégiées par le Ministre Marcourt pour le développement de masters en alternance à l'université
- Bien que l'alternance soit un processus pédagogique pouvant être mis en œuvre à différents niveaux du parcours éducatif, les projets évoqués au niveau politique ne concernent jusqu'à présent que le niveau de master (à l'université et en haute-école)

³ Dans la suite de cette note, "entreprise" doit être compris comme un terme générique regroupant le secteur privé (sociétés commerciales, A.S.B.L., coopératives, ...) et le secteur public.

B. Argumentation

1. En faveur

- Cela va rapprocher l'étudiant du monde professionnel : les futurs travailleurs vont être directement formés aux techniques et réalités de l'entreprise dans laquelle ils seront formés. Les étudiants auront des compétences plus spécifiques et comprendront les attentes du monde de l'entreprise qui les formera, les horaires de travail... Ils sont mieux préparés à rentrer dans le monde professionnel à la sortie de l'université.
- C'est une autre vision du savoir qui mêle les différents champs (savoir abstrait et théorique de l'université et savoir concret et appliqué de l'entreprise). Ça permet de mettre en pratique et de critiquer les contenus théoriques, de travailler sur du pratique. Donc en plus de rendre l'enseignement plus proche du monde de l'entreprise, ça le rend plus concret.

Cela écarte également le biais de l'université en faveur de la formation abstraite et théorique, permettant ainsi une insertion dans la formation universitaire aux personnes plus disposées à un apprentissage par l'expérience et la déduction de théories à partir de la pratique.

- Les projets évoqués au niveau politique concernent uniquement les masters. Or, cette inscription au master nécessite la réussite d'un baccalauréat universitaire au préalable. L'accès des personnes discriminées par l'enseignement traditionnel universitaire ne s'en trouverait dès lors pas plus favorisé.
 - Attention à ne pas oublier les adultes en reprise d'études, la valorisation des acquis de l'expérience pouvant également donner accès à un master, sans forcément que l'individu soit diplômé de baccalauréat.
- Dans le cas d'une rémunération des formations, cela pourrait alléger la charge de travail des professeurs et donc le budget de l'université. Cette diminution des coûts pourrait permettre de dégager une partie du financement existant pour améliorer les conditions d'encadrement du reste des cours et une allocation des ressources plus efficace.
 - Attention toutefois : ça ne sera pas forcément une économie pour l'université car elle devra encadrer pédagogiquement et administrativement ces dispositifs (suivi individuel des étudiants après établissement du « contrat d'apprentissage »)
- Cela augmente l'offre des formations à l'université et leur diversité et peut donc potentiellement intéresser un plus large public. En effet, certaines personnes peuvent préférer une formation plus pratique que théorique.)
 - Attention : la formation pratique est déjà la spécificité des Hautes-Ecoles.
- Si le lieu de formation professionnel est le milieu associatif, cela pourrait encourager l'engagement citoyen et la découverte de la société civile.
 - S'il est évident que ce type de formation en alternance doit être mis en avant, il est difficile de trouver des solutions permettant concrètement d'encourager les étudiants à s'orienter vers des formations dans le milieu associatif. Ce sentiment est renforcé par le fait que les A.S.B.L., de par leur objet social, disposent de moins de moyens que les entreprises

commerciales ou publiques pour rémunérer les étudiants, se rendant dès lors moins attractives [dans l'hypothèse d'une rémunération]

- L'étudiant pourrait percevoir une rémunération de la part de l'entreprise. Or, les étudiants étant une catégorie sociale généralement plus fragile sur le plan financier, disposer d'un revenu supplémentaire est donc un avantage indéniable sur le plan de la démocratisation des études.
 - Mais qu'en serait-il dans le cas d'A.S.B.L. ? Il faudrait soit accepter ce différentiel (désavantageant le monde associatif au niveau du choix de l'étudiant), soit développer des mécanismes pour résorber ce différentiel (Subvention publique de la différence moyenne, ce qui constituera un poids supplémentaire sur le budget de l'Etat, et semble donc difficilement imaginable)
 - Cf. « Arguments en défaveur » pour la « Fausse démocratisation ».
- Cela permet la création et le développement d'un réseau de contacts professionnels, facilitant l'insertion dans le monde du travail.

2. En défaveur

- Dans le contexte économique actuel, il existe un danger que la mise en place de formations en alternance lèse les travailleurs. En effet, il y a un risque que certaines entreprises préfèrent employer des étudiants sans diplôme à bas prix plutôt que des employés sous contrat normal. Il y a un risque de précarisation de certains emplois.
 - Une piste de solution serait de proposer un quota d'étudiants par entreprise pour réduire l'ampleur de cet effet.
- Aujourd'hui, il y a beaucoup moins d'offres d'emploi que de personnes cherchant de l'emploi. Selon un mode de calcul moyen, il existe 1 offre d'emploi pour 20 chercheurs d'emploi⁴. Les étudiants qui seront formés en alternance ont de plus fortes chances d'être engagés, mais si de plus en plus d'étudiants suivent ce genre de formation, le manque d'emplois restant constant, ça n'augmentera pas leur employabilité. Vouloir augmenter l'employabilité sans augmenter le nombre d'emplois disponibles revient juste à augmenter la concurrence entre les diplômés.
 - L'alternance constitue tout de même un avantage au niveau individuel et donnera plus de chances à l'étudiant d'être engagé. L'alternance entraînerait donc une hausse de la compétitivité des individus qui s'y formeraient.
 - L'étudiant prendra toutefois le travail d'une autre personne, avec le risque que les universitaires captent certains emplois au détriment de non-universitaires.
- Il est plus que probable que les cours interdisciplinaires, ceux d'autres disciplines, les cours critiques, épistémologiques ou d'ouverture en pâtissent dans le programme. En effet, si la moitié des crédits est dévolue à la formation en entreprise, c'est autant de cours qui ne pourront pas être suivis. Le noyau des programmes de cours, qui est composé de l'essentiel de la matière disciplinaire (les bases théoriques), ne sera en effet probablement pas supprimé. Ce sont donc les

⁴ Affinons cela : le service public fédéral emploi calcule qu'il y a une offre pour 40 chercheurs, ce qui est plus pessimiste, l'IRES quant à lui calcule qu'il y a une offre pour 5 chercheurs, ce qui est plus optimiste.

cours qui ne doivent pas se retrouver obligatoirement dans un programme (les cours d'épistémologie, d'éthique, pluridisciplinaires,...) qui verront leur poids fortement réduit. Cette dynamique va à l'encontre des principales positions de l'AGL en enseignement⁵.

- Cela rend difficile la participation à un programme de type Erasmus/de mobilité, la moitié du temps et des crédits étant dévolus à la formation en entreprise.
 - Des stage de formation en alternance à l'étranger pourraient être envisagés
- Est-ce le rôle de l'université de former des gens employables/à un emploi spécifique ? Le rôle de l'université serait plutôt de former à une capacité d'analyse.
 - Le but de l'alternance n'est pas de former à un emploi spécifique, mais bien de permettre le développement de compétences et connaissances globales, à partir d'une expérience pratique dans le milieu professionnel.
- Si l'on forme à ce qu'attendent les entreprises, il y a des chances qu'on forme à des choses trop concrètes. Le marché du travail et ses attentes, les technologies changent constamment. Qui peut dire ce dont les entreprises auront besoin dans 5 ans ?
 - Il faut prendre en compte l'adaptabilité humaine, qui ne dépend pas uniquement d'une formation.
- La formation en alternance rémunérée constitue une fausse démocratisation et peut mener à un enseignement à deux vitesses. En effet, les étudiants socio-économiquement défavorisés seraient davantage incités à s'inscrire dans des formations en alternance par souci économique, alors que les plus aisés pourraient choisir plus librement leur filière.
- Réduction possible des avantages étudiants : le fait d'être à moitié travailleur et la possibilité de toucher un salaire peut amener à ce que l'étudiant ne perçoive plus de bourse/d'allocations familiales/... ou paye des impôts, ni la possibilité de cumuler un job étudiant.
- Il y a un risque que les tâches laissées aux étudiants ne soient pas en lien direct avec leur formation, mais relèvent plutôt de l'administratif, comme en témoignent certaines dérives existant au niveau des stages.
 - La rédaction et la mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage, liant l'entreprise, l'étudiant et l'université et définissant clairement le type de projets et de tâches que l'étudiant doit remplir doit limiter ces dérives.
- Il y a un risque qu'une minorité d'étudiants arrêtent leurs études en cours de master et préfèrent travailler à part entière dans l'entreprise du stage, si celle-ci lui propose un contrat. Cet effet a notamment pu être observé depuis la mise en place de stages en faculté EPL.
- Il y a des filières où la formation en alternance n'apparaît pas pertinente. Par exemple, quel stage permettrait de poursuivre une formation à orientation fondamentale ou exploitant des compétences transversales ou d'analyse globale (par ex. la philosophie ou les sciences mathématiques) ? Pour les formations où un métier précis n'est pas la finalité, il est difficile de trouver une entreprise qui permet à l'étudiant de faire du terrain qui soit lié à sa discipline.

⁵ Note sur une Université critique et citoyenne, note sur les Acquis d'apprentissage, note sur la Sélection à l'entrée, note PQG et note sur un Enseignement critique et citoyen. Disponibles ici : <http://www.aglouvain.be/site/index.php/agl/positions.html>

- Il pourrait toutefois s'avérer intéressant que le philosophe ou le mathématicien se préoccupe tôt de son avenir professionnel.
 - Son avenir professionnel ne se dessine pas forcément dans le champ de la philosophie. Or, l'alternance vise avant tout à développer des savoirs et compétences dans le domaine de la formation, et non pas uniquement à trouver un emploi.
- Que le concept d'alternance soit proposé comme une solution au problème du marché de l'emploi et de la faible croissance économique en Europe est un problème en soi. Ses vertus pédagogiques n'étant pas la motivation première de son inscription à l'agenda européen. De plus, si l'université cherche des solutions au problème du sous-financement avec l'alternance pour réduire les coûts d'encadrement, il est possible que cela légitimise un statu-quo, voire une baisse du financement public auprès du pouvoir politique (d'autant plus en temps de crise économique)
- Les entreprises ne vont pas former les étudiants à tous les savoirs dont ils ont besoin. Elles vont sélectionner consciemment ou non les savoirs qui les intéressent (un étudiant chez Microsoft n'entendra par exemple probablement pas parler des logiciels libres).
 - Cela peut être limité en proposant à l'étudiant à réaliser ses stages dans 2 entreprises différentes.
 - Ces deux entreprises peuvent chacune sélectionner les savoirs qui les intéressent sans former aux connaissances et compétences générales du milieu choisi. (Ex : un stage supplémentaire chez Apple ne fera pas plus entrevoir le domaine des logiciels libres que le stage réalisé chez Microsoft)

C. Position du Conseil AGL (deux alternatives)

Position en faveur du développement de formations en alternance à l'université :

- Compte tenu des arguments en faveur et en défaveur, l'AGL considère que la balance est suffisante pour se positionner en faveur de l'alternance. Elle, réaffirme ses positions passées en faveur d'une démocratisation de l'enseignement supérieur devant permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'université. La formation universitaire qui privilégie le côté abstrait de la formation, écarte tout un pan du savoir et reste encore à l'heure actuelle inaccessible à bon nombre de personnes ayant une approche plus pratique de la formation. L'alternance constitue pour celles-ci une opportunité de suivre une formation universitaire.

Même si l'AGL réitère son attachement et sa vision d'une université ayant pour vocation de former des citoyens critiques, l'Université n'évolue pas dans un monde clos, mais a également vocation à former des citoyens appelés à être acteurs du monde qui les entoure. L'alternance, en tant qu'outil permettant aux étudiants de passer plus aisément du monde académique au monde professionnel, doit donc être soutenue.

Afin que les objectifs de la formation en alternance soient réellement atteints, l'AGL tient à appeler les acteurs qui la mettront en place à favoriser les stages dans le domaine associatif, à articuler la formation de manière adéquate entre l'entreprise et l'université et à ne pas instrumentaliser l'alternance comme une solution au problème de financement de

l'enseignement supérieur ainsi qu'à veiller, en cas de rémunération, à ce que l'étudiant conserve son statut et les droits y afférant.

Position en défaveur du développement de formations en alternance à l'université :

- Compte tenu des arguments en faveur et en défaveur, l'AGL se positionne contre l'alternance, considérant que les points négatifs l'emportent par rapport aux points positifs. Particulièrement, elle estime que l'alternance ne tiendra pas sa promesse d'offrir à chaque étudiant une plus grande chance d'emploi, car elle ne s'attaque pas au déficit structurel de travail.

L'AGL réaffirme son engagement pris dans ses précédentes positions⁶ en faveur d'un enseignement qui forme des étudiants critiques et des citoyens responsables. Ainsi, elle demande que les autorités académiques et politiques mettent en place les moyens pour que l'enseignement tende vers cet objectif. En cohérence avec les réflexions successives menées au sein de l'AGL et du mouvement étudiant, l'AGL souligne également son opposition à la marchandisation de l'enseignement⁷. En ce sens, elle voit dans l'alternance une manière de marchandiser l'enseignement, en l'adaptant au marché du travail au détriment de ses aspects critiques et émancipateurs, notamment via la suppression de 60 crédits de cours. Par ailleurs, en tant qu'organisme représentant les étudiants et donc les travailleurs de demain, l'AGL ne peut accepter une proposition qui a de bonnes chances d'augmenter la concurrence sur le marché de l'emploi et de développer une pression à la baisse sur les salaires.

Enfin, l'AGL réitère son souhait d'une formation de qualité. Si l'alternance ne permet pas de s'en rapprocher, d'autres dispositifs doivent être mis en place. Des réformes pédagogiques sont nécessaires pour rendre l'enseignement plus participatif. Un refinancement de l'enseignement est indispensable pour assurer un encadrement suffisant. Et des cours critiques, interdisciplinaires et réflexifs sont nécessaires pour former les citoyens de demain.

⁶ Note sur une Université critique et citoyenne, note sur les Acquis d'apprentissage, note sur la Sélection à l'entrée, note PQG et note sur un Enseignement critique et citoyen. Disponibles ici :

<http://www.aglouvain.be/site/index.php/agl/positions.html>

⁷ Considérer l'enseignement comme un bien économique, qui « rapporte » aux entreprises (en diminuant les coûts de formation par exemple) ou aux étudiants-investisseurs (sous la forme d'un emploi ou d'un salaire plus élevé), au détriment des autres aspects de l'enseignement.